



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

ACFC(2025)02
18 avril 2025

Rapport sur le dialogue de suivi du 5ème avis du Comité consultatif sur la Suisse

Participants et programme

La réunion de suivi consacrée aux recommandations du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales s'est tenue le 17 mars 2025 à Berne. Organisée par la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères, en collaboration avec l'Office fédéral de la culture, le Service de lutte contre le racisme du Département fédéral de l'intérieur et la Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, l'événement a débuté par une allocution de bienvenue prononcée par la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, cheffe du Département fédéral de l'intérieur.

La réunion a rassemblé des représentants de plusieurs autorités fédérales, cantonales et communales, des membres des minorités nationales, en particulier des personnes appartenant aux minorités yéniche et sinti/manouche, ainsi que des représentants des communautés juives, des minorités linguistiques et de diverses organisations engagées dans la protection et la promotion des droits des minorités nationales.

Le Comité consultatif était représenté par Šarūnas Liekis, membre au titre de la Lituanie, Harald Scheu, membre additionnel au titre de la Tchéquie, Judith Wytenbach, membre au titre de la Suisse, Elise Cornu, cheffe de la Division des minorités nationales et des langues minoritaires du Conseil de l'Europe, ainsi que Lusine Drampyan, administratrice au sein du Secrétariat de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Le programme de la réunion figure en annexe du présent rapport. Pour de plus amples informations, il est possible de consulter le lien suivant : <https://www.coe.int/en/web/minorities/follow-up-dialogue>.

Objectif de la réunion

Cette réunion de suivi s'inscrivait dans le prolongement de la [résolution](#) adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à l'égard de la Suisse, le 14 septembre 2023. Elle avait pour objectif de faire le point sur les mesures prises, ou en cours d'élaboration, en réponse aux recommandations formulées par le Comité consultatif dans son cinquième [avis](#) sur la Suisse, adopté le 13 février 2023.

Les discussions ont porté sur trois axes principaux. La première session a été consacrée à la promotion des langues italienne et romanche, notamment dans la vie sociale et économique. La deuxième a porté sur la protection du mode de vie itinérant des personnes appartenant aux minorités yéniche et sinti/manouche. Enfin, la troisième session a abordé les enjeux liés à la prévention et à la lutte contre le racisme et l'intolérance, avec un accent particulier sur le domaine de l'éducation.

Session d'ouverture

- La conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a ouvert la réunion. Dans son allocution de bienvenue, elle a souligné l'importance de la protection des minorités nationales dans une société démocratique. Elle a insisté sur la nécessité de promouvoir les droits des minorités et de lutter contre la discrimination, afin de tirer parti de tout le potentiel créatif et économique de la diversité linguistique, ethnique, culturelle et religieuse. La conseillère fédérale a également mis l'accent sur l'importance de combattre le racisme et l'antisémitisme, ainsi que sur le rôle du renforcement des droits des minorités nationales dans la consolidation de la cohésion sociale.
- Sandra Lendenmann Winterberg, ambassadrice et vice-directrice de la Direction du droit international public au Département fédéral des affaires étrangères, a abordé les défis que pose la protection des droits humains à l'échelle internationale, en soulignant leur impact direct sur les minorités nationales. Elle a rappelé que la violation des droits des minorités nationales est souvent à l'origine des conflits, et que la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales joue un rôle déterminant dans la promotion de la paix et de la stabilité.

- Judith Wytttenbach, experte au titre de la Suisse au sein du Comité consultatif de la Convention-cadre, a centré son intervention sur le caractère universel des droits des minorités. Elle a souligné que la construction d'une société diverse, solidaire et démocratique constitue un pilier fondamental de leur protection effective. Elle a relevé plusieurs facteurs de tension susceptibles de fragiliser cette dynamique: des lacunes dans la mise en œuvre de la Convention-cadre, la montée des mouvements populistes, ainsi que la tendance croissante des populations majoritaires à remettre en question les droits reconnus aux minorités. Face à ces défis, Judith Wytttenbach a soutenu un engagement fort en faveur du multilatéralisme, la mise en place de mécanismes de suivi efficaces, et l'instauration d'un dialogue constant, conçu comme un outil de cohésion. Elle a mis en exergue le rôle fondamental de l'éducation en tant que levier de protection des droits des minorités. L'éducation doit être interculturelle, inclusive, de qualité, et permettre à chaque individu de connaître et d'exercer ses droits. À cet égard, elle a fait référence au [Commentaire thématique n°1 sur l'éducation](#) au regard de la Convention-cadre, adopté en 2024 par le Comité consultatif, qui souligne l'importance d'intégrer les besoins spécifiques des minorités nationales dans les politiques éducatives.
- Elise Cornu a salué l'organisation de cette réunion de suivi en tant que partie intégrante du processus de suivi et a souligné l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur de la protection des minorités nationales en Europe, tel que réaffirmé par la Déclaration de Reykjavik adoptée en mai 2023 lors du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des 46 États membres du Conseil de l'Europe. Elle a mis en avant la pertinence de la Convention-cadre, qui demeure à ce jour le seul instrument international juridiquement contraignant spécifiquement consacré à la protection des minorités nationales. Elle a salué la qualité de la coopération entre la Suisse et le Comité consultatif, en particulier à l'occasion de la visite effectuée en mai 2022. L'engagement de la Suisse, tant à Berne qu'à Strasbourg, est largement reconnu et apprécié.

■ Session 1: Promotion de l'italien et du romanche dans la vie économique et sociale

- La première session a été introduite par Harald Scheu qui a tout d'abord rappelé que les recommandations du Comité consultatif dans le cadre du cinquième avis s'adressent aux différents niveaux de gouvernance en Suisse – autorités fédérales, cantonales et communales – et doivent être mises en œuvre dans le respect des spécificités du fédéralisme. Il s'est ensuite penché sur les recommandations du Comité consultatif relatives à la promotion des langues italienne et romanche dans la vie économique et sociale, en lien notamment avec l'article 15 de la Convention-cadre¹. Il a souligné l'importance de garantir la présence de ces langues dans les services publics, tels que les hôpitaux, les commerces et les services sociaux, non seulement dans les cantons où ces langues sont historiquement parlées, mais également dans d'autres régions où résident aujourd'hui des membres de ces minorités linguistiques. En se référant aux conclusions du Comité consultatif, il a insisté sur la nécessité de renforcer le multilinguisme au niveau fédéral, afin d'assurer la participation effective et proportionnelle des minorités linguistiques à la vie publique. Il a évoqué plusieurs mesures concrètes : traduction de documents administratifs, communication officielle en italien, recrutement de personnes issues des minorités italophone et romanche dans l'administration, et promotion de ces langues au sein des autorités cantonales et municipales.
- Harald Scheu a également abordé la question de la promotion des langues italienne et romanche sous l'angle de l'article 14 de la Convention-cadre, relatif à l'enseignement des langues minoritaires et dans ces langues. Le Comité consultatif a encouragé les autorités fédérales et cantonales à promouvoir l'enseignement en italien et en romanche, ainsi que l'enseignement de ces langues, à l'extérieur des zones traditionnellement habitées par les personnes appartenant à ces minorités. En effet, l'un des objectifs de l'enseignement d'une langue minoritaire est de maintenir ou d'atteindre un niveau de maîtrise et de littératie permettant aux apprenants d'utiliser la langue dans la vie publique et privée, et de la transmettre à la génération suivante. Les autorités devraient donc adopter les mesures nécessaires en ce sens.

¹ Dans son [avis](#) sur la Suisse (paragraphe 214 et 215), le Comité consultatif a notamment encouragé les autorités « à poursuivre leurs efforts pour renforcer le multilinguisme au niveau fédéral et, plus particulièrement, pour assurer la présence effective et proportionnelle de personnes appartenant à une minorité linguistique dans les structures de l'administration fédérale. Cela concerne surtout les italophones et les romanchophones » et « à promouvoir et à faciliter l'usage de l'italien et du romanche dans la vie économique et sociale, à l'intérieur et à l'extérieur des zones où ces langues sont utilisées traditionnellement ».

- Arianna Belotti, conseillère en ressources humaines et responsable de la diversité chez Swisscom, a ensuite présenté les efforts de son entreprise en faveur de la diversité linguistique. Elle a souligné que, malgré les nombreuses mesures prises, l'engagement et la promotion de personnes italophones et francophones originaires de toutes les régions de Suisse restent une difficulté. Swisscom s'est fixé des objectifs de représentation linguistique dans ses effectifs, dont certains ont été atteints, tandis que d'autres nécessitent encore des efforts. Arianna Belotti a insisté sur l'importance de prendre en compte la diversité linguistique et régionale, tant dans le recrutement que dans l'évolution de carrière, en soulignant l'existence d'obstacles liés non seulement au genre, mais aussi à la langue. Swisscom a mis en œuvre différentes mesures, telles que la publication des offres d'emploi dans toutes les régions linguistiques, l'introduction de formations obligatoires sur la diversité, ainsi que des cours de langue destinés à améliorer les compétences linguistiques du personnel.
- Barbla Etter et Dominic Blumenthal, coprésidents de l'association *Pro Svizra Rumantscha*, ont présenté des initiatives visant à soutenir la langue romanche au sein de la diaspora. Une étude empirique sur la situation des locuteurs romanches en dehors des territoires où cette langue est traditionnellement parlée a montré que l'apprentissage de la langue par les enfants est facilité lorsque les deux parents la parlent à la maison, et que des médias adaptés aux enfants en romanche constituent un outil précieux. Les défis incluent la complexité de l'éducation plurilingue et le fait que l'environnement linguistique est souvent non-romanche. Leur association soutient la langue et la culture romanches dans la diaspora à travers divers projets. Parmi ceux-ci figurent un correcteur orthographique pour faciliter l'usage écrit de la langue, ainsi que *Creaton*, un projet de collecte et de mise en œuvre d'idées innovantes pour la promotion du romanche. La coordination entre les locuteurs de la diaspora constitue également un objectif central de leur action.
- Une intervention du public, formulée par un représentant de l'association *Convivenza*, a soulevé une question plus générale sur la territorialité des droits linguistiques. Ce dernier a regretté l'absence de droit à une scolarité en français à Zurich, estimant que le droit à l'enseignement des langues minoritaires devrait s'appliquer indépendamment du lieu de résidence.

Session 2: Protection du mode de vie itinérant des yéniches et des sintés/manouches

- La deuxième session a été introduite par Šarūnas Liekis, qui a souligné l'importance de garantir la pérennité du mode de vie itinérant des personnes appartenant aux minorités yéniche et sinti/manouche, en insistant sur le rôle central des aires d'accueil. Il a relevé que les différentes formes de séjour (« aires de séjour », « aires de passage » et « aires de transit »)² nécessitent une planification adaptée et un nombre suffisant de places. En se référant aux conclusions du Comité consultatif, Šarūnas Liekis a estimé que la création de telles infrastructures doit s'accompagner d'une stratégie de soutien financier pour les activités culturelles de ces communautés, qui restent aujourd'hui insuffisamment financées. Il a rappelé que le Comité consultatif s'inquiète particulièrement du fait que de nombreux jeunes yéniches et sintés/manouches souhaitent maintenir ce mode de vie, mais se heurtent à une offre insuffisante de places, y compris pour les haltes spontanées. Le plan d'action de la Confédération de 2016, intitulé « Amélioration des conditions de vie nomade et promotion de la culture des Yéniches, des Manouches et des Roms », prévoyait la mise à disposition de différents types d'aires d'accueil, mais sa mise en œuvre demeure partielle. Les autorités devraient dès lors augmenter le nombre d'aires de séjour, de passage et de transit, en concertation avec les parties prenantes concernées, y compris les communautés en question.
- Simon Röthlisberger, directeur de la Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, a poursuivi la session en soulevant la question du temps nécessaire à la création d'aires de transit et de stationnement hivernal, alors que les besoins sont connus. Il a rappelé qu'il faut des places pour l'été, mais aussi des emplacements stables pour l'hiver, permettant l'installation de constructions mobiles. Malgré des

² Dans son [avis](#) sur la Suisse (paragraphe 89), le Comité consultatif a noté que « les autorités suisses font une distinction entre les « aires de séjour » (utilisées durant la période hivernale), les « aires de passage » (courts séjours, essentiellement pendant l'été) et les « aires de transit » (surfaces étendues situées à proximité des routes principales, utilisées en particulier par des personnes au mode de vie itinérant qui ne sont pas de nationalité suisse) ».

recommandations répétées du Conseil de l'Europe, la Suisse enregistre un recul du nombre total d'aires d'accueil disponibles. Il a mentionné un rapport du Département fédéral de justice et police datant de 1983, qui préconisait déjà la création de places hivernales dans chaque canton – objectif qui n'a toujours pas été atteint. Simon Röthlisberger a souligné la localisation de nombreux sites dans des zones peu attrayantes, polluées ou éloignées, ce qui pose la question du niveau réel d'acceptation des communautés concernées.

- La session s'est poursuivie avec un débat réunissant Evi Allemann, conseillère d'État et cheffe de la Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne ; Mathias Zopfi, président de l'Association des communes suisses et conseiller aux États ; Uschi Waser, présidente de la fondation Naschet Jenische ; Carine Bachmann, directrice de l'Office fédéral de la culture du Département fédéral de l'intérieur ; et Daniel Huber, président de la *Radgenossenschaft der Landstrasse* (organisation faîtière des yéniches et des sintés de Suisse).
- Evi Allemann a affirmé que le mode de vie itinérant a un avenir en Suisse. Elle a déploré l'emplacement souvent défavorable des places existantes, mais a également cité l'exemple positif du site d'Erlach, dans le canton de Berne. Elle a souligné la nécessité d'une meilleure coordination, d'un dialogue renforcé avec les utilisateurs et a appelé à ne pas faire primer les intérêts des populations sédentaires sur ceux des communautés itinérantes. Des actions locales simples, comme des fêtes d'inauguration, peuvent selon elle contribuer à lever les préjugés. Mathias Zopfi a évoqué un problème avant tout politique, soulignant que les communes sont les acteurs de mise en œuvre, mais souvent peu équipées pour faire face à la complexité de l'aménagement du territoire. Il a plaidé pour une multiplication des exemples positifs, afin d'encourager les communes à s'engager.
- Uschi Waser a rappelé que l'argument du manque de terrain est invoqué depuis plus de 40 ans, sans résultats concrets. Elle a dénoncé l'insalubrité de certains emplacements, comme celui situé près de l'aéroport de Zurich, et a critiqué l'usage du fédéralisme comme justification du *statu quo*. Elle a appelé à la formation des responsables communaux à partir d'exemples concrets, soulignant que l'existence même des communautés itinérantes dépend des efforts collectifs.
- Carine Bachmann a rappelé l'existence d'une base légale dans l'ordre juridique suisse pour soutenir la culture yéniche et sinti/manouche, et permettre la vie nomade. Répondant à une question du public sur la compétence fédérale, elle a précisé que la responsabilité est partagée et que toute modification en ce sens nécessiterait un changement législatif. Elle a conclu que la démocratie se mesure au bien-être de ses minorités, et que les yéniches et les sintés font pleinement partie de la société suisse.
- Daniel Huber a rappelé que sur quelque 35 000 yéniches, seuls 3 000 à 5 000 mènent une vie itinérante. En raison du manque de places, les familles doivent souvent retirer leurs enfants de l'école plus tôt pour pouvoir partir et trouver un emplacement, ce qui nuit à leur scolarité. L'absence de places entraîne aussi un risque de marginalisation ou d'illégalité. Il a souligné les difficultés particulières liées à l'absence de places d'urgence – en 2022, aucune n'était disponible – et regretté que seuls les cantons « exemplaires » aient participé au débat, plutôt que ceux qui peinent encore à agir. Une intervention du public a souligné le manque de connaissances de la population sédentaire sur le mode de vie itinérant et a plaidé pour des moyens financiers accrus.

Session 3: Prévention et lutte contre toutes les formes de racisme et d'intolérance dans l'éducation – accent sur les minorités nationales

- La troisième session et les recommandations du Comité consultatif relatives à ce thème ont été introduites par Šarūnas Liekis, puis approfondies par Harald Scheu. Šarūnas Liekis a évoqué l'article 6 de la Convention-cadre, qui présente le champ d'application le plus large, en appelant à encourager l'esprit de tolérance, le dialogue interculturel et à prendre des mesures efficaces pour promouvoir le respect mutuel, la compréhension et la coopération entre toutes les personnes vivant sur le territoire national. Il a expliqué que, pour cette raison, le Comité consultatif a formulé une recommandation générale³. La Suisse assure un niveau de protection bien développé des minorités nationales, ainsi que d'autres communautés. Cela étant, le Comité consultatif a été informé que des représentants roms ont signalé des problèmes d'inclusion et d'égalité devant la loi. Certains membres de la communauté rom évitent de déclarer leur appartenance ethnique, par crainte de discrimination. Le Comité consultatif a également noté une augmentation des incidents antisémites. De plus, une préoccupation majeure concerne l'absence en Suisse d'une disposition pénale interdisant explicitement l'affichage de symboles nazis dans l'espace public. Le Comité consultatif a dès lors appelé les autorités à « *faire usage de la législation existante afin d'engager des poursuites efficaces contre l'affichage en public de symboles faisant la propagande et l'apologie du nazisme et criminaliser expressément cette pratique* »⁴.
- Harald Scheu a souligné le lien étroit entre les articles 6 et 12 de la Convention-cadre⁵, insistant sur le rôle fondamental de l'éducation dans la lutte contre les stéréotypes et les discriminations. Il a également mentionné la responsabilité des médias dans la diffusion de représentations non discriminantes des minorités. Tout en saluant l'engagement des autorités suisses à tous les niveaux pour la protection des minorités, il a rappelé que des lacunes persistent, en particulier en matière de collecte de données. Il a insisté sur l'importance de disposer de statistiques désagrégées afin de mieux comprendre et traiter les discours et crimes de haine, notamment en ligne.
- Marianne Helfer, responsable du Service de lutte contre le racisme, a rappelé que la qualité d'une démocratie se mesure à sa capacité à protéger les minorités. Elle a insisté sur l'importance de l'école dans la prévention du racisme, appelant à une intégration transversale de cette thématique dans l'ensemble des disciplines, et non uniquement dans le cadre de l'enseignement de l'histoire. Trois niveaux d'action ont été identifiés : la gestion des incidents racistes dans les établissements scolaires, l'intégration de la thématique dans les enseignements, et la promotion d'une culture scolaire inclusive via l'adaptation des plans d'études.
- Sabina Brändli, professeure à la Haute école pédagogique de Zurich et déléguée suisse au groupe de travail sur l'éducation de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), a présenté les travaux en cours visant à intégrer la lutte contre l'antitsiganisme dans les matériels pédagogiques. Elle a souligné que les graves violations subies par les yéniches et les sintés/manouches en Suisse ne sont pas abordées dans les manuels scolaires, contrairement à la Shoah. Un nouveau matériel pédagogique dédié aux yéniches, sintés/manouches et roms est actuellement en cours d'élaboration. Le matériel pédagogique repose sur les recommandations de l'IHRA pour l'enseignement et l'étude de l'Holocauste/la Shoah articulées autour des questions : Pourquoi enseigner la Shoah ? Que faut-il enseigner sur la Shoah ? Comment enseigner la Shoah ? Elle a insisté sur l'importance de former et de mobiliser les enseignants afin d'assurer une utilisation

³ [Résolution CM/ResCMN\(2023\)8](#) relative à la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales par la Suisse, recommandation pour action immédiate n° 3: « accroître les efforts pour lutter contre toutes les formes de racisme et d'intolérance, y compris l'antitsiganisme, l'antisémitisme et le racisme antimusulman et anti-Noirs. Les autorités devraient également entreprendre davantage d'actions pour endiguer la prolifération des discours haineux dans les médias sociaux, en collaboration étroite avec les fournisseurs de services internet et les populations les plus affectées par ces discours ».

⁴ [Résolution CM/ResCMN\(2023\)8](#), recommandation n° 10.

⁵ Dans son [avis](#) sur la Suisse, le Comité consultatif, dans sa recommandation formulée au titre de l'article 12 de la Convention-cadre a exhorté les autorités de tous les cantons « à inclure et intensifier l'enseignement de l'histoire rom, yéniche et sinti / manouche dans leurs programmes et manuels scolaires, y compris le rappel des victimes roms, yéniches et sinti / manouches de l'Holocauste. L'enseignement des actes perpétrés par la Fondation *Pro Juventute* devrait également être intégré dans les programmes et les manuels scolaires ». Cette recommandation a été réitérée dans la [Résolution CM/ResCMN\(2023\)8](#).

efficace de ces outils, tout en soulignant le rôle complémentaire des musées et des lieux de mémoire dans ce travail éducatif.

- Christian Mathis, professeur de didactique de l'histoire à la Haute école pédagogique de Zurich, et Willi Wottreng, journaliste, écrivain et directeur de la *Radgenossenschaft der Landstrasse*, ont présenté un support pédagogique basé sur des récits de vie actuels. Initialement perçu comme un projet marginal, il a pu être développé grâce au soutien de la fondation pour l'éducation à la tolérance et de la Haute école pédagogique de Zurich. L'ouvrage propose neuf biographies et privilégie une approche sensible, ancrée dans l'expérience vécue, plutôt qu'un traitement théorique. Les élèves sont invités à réfléchir à leur propre identité à travers des activités participatives. Un défi majeur a été d'assurer une représentation équilibrée des minorités, condition indispensable à l'adhésion des communautés concernées.
- La session s'est conclue par une table ronde réunissant Zsolt Balkanyi-Guery, président de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme, Monique Eckmann, professeure honoraire à la Haute école de travail social et experte en éducation contre le racisme, ainsi que Willi Wottreng. Zsolt Balkanyi-Guery a exprimé l'espoir que le matériel pédagogique présenté puisse favoriser la reconnaissance des minorités dans le système éducatif. Monique Eckmann, ayant assisté à la présentation du projet dans une école, a salué l'approche tout en notant que les freins sont surtout liés à la formation des enseignants et à la surcharge des programmes. Elle a plaidé pour des formations continues ciblées, y compris pour les agents publics. Willi Wottreng a, quant à lui, relativisé l'impact du matériel pédagogique, notant que d'autres outils pertinents ne sont pas intégrés dans les plans d'étude, et a souligné la nécessité d'une approche souple, laissant une autonomie aux enseignants.
- Plusieurs propositions concrètes ont émergé : encourager les rencontres entre membres des minorités et le reste de la population dans des cadres éducatifs ou culturels ; rémunérer les personnes issues des minorités qui s'engagent dans la sensibilisation ; aborder les discriminations à partir de leurs effets émotionnels plutôt que de leur seule origine historique ou sociologique. La question de l'intégration de ces thématiques dans la formation professionnelle et l'enseignement de culture générale a aussi été discutée. Le rôle du fédéralisme comme frein structurel a été mentionné à plusieurs reprises.
- Enfin, le débat a abordé le potentiel des lieux de mémoire, les limites des interdictions d'accès aux réseaux sociaux pour les jeunes, et la nécessité de développer leur sens critique. Un consensus s'est dégagé sur l'importance de la reconnaissance publique des minorités, y compris à travers des symboles, tels que des monuments, bien que cette approche fasse débat en Suisse. Les participants ont conclu que la diffusion du savoir, la reconnaissance des expériences vécues et l'engagement des institutions sont essentiels pour prévenir durablement le racisme.

Conclusion

- La rencontre s'est conclue par une allocution de David Vitali, chef de la section Culture et société à l'Office fédéral de la culture. Il a rappelé que l'objectif de la journée était d'offrir un cadre d'échange entre les experts de la Confédération, des cantons et des communes, les représentants des minorités nationales, les organisations non gouvernementales ainsi que le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe. Ce dialogue reste essentiel pour construire une compréhension partagée des principes de la Convention-cadre et des recommandations du Conseil de l'Europe, mais aussi pour ancrer concrètement la protection des minorités, faire connaître les bonnes pratiques, présenter de nouvelles approches et débattre des défis liés à leur mise en œuvre.
- Au cours de la première session, il est apparu clairement que la promotion des langues des minorités ne constitue pas uniquement une question d'identité culturelle, mais présente aussi des avantages économiques et sociaux. Dans une société marquée par une mobilité croissante, des approches innovantes sont nécessaires, dépassant les conceptions traditionnelles fondées sur le principe de territorialité. La session consacrée à la protection du mode de vie itinérant des yéniches et des sintés/manouches a rappelé que la question des aires d'accueil reste un défi non résolu. Toutefois, des progrès sont possibles là où engagement

et ressources sont réunis. L'acceptation sociale des besoins des communautés itinérantes demeure toutefois insuffisante, comme le montre l'implantation souvent périphérique des aires d'accueil.

- L'avis juridique publié en février 2025 sur la persécution des yéniches et des sintés dans le cadre de l'« Œuvre d'entraide pour les enfants de la grand-route » illustre comment des préjugés racistes ont pu motiver, faciliter ou justifier des actes criminels. Cela confirme que la protection des minorités et la lutte contre le racisme sont étroitement liées. Il est apparu clairement qu'un plan d'action ne suffit pas : des changements durables exigent des conditions structurelles, des ressources suffisantes et une volonté politique. La protection des minorités est une responsabilité partagée par l'ensemble de la société.
- David Vitali a encouragé les participants à poursuivre le dialogue engagé et à mettre en pratique les enseignements de la journée, afin que la protection des minorités nationales devienne une réalité vécue. Il a remercié les organisateurs, les intervenants, les interprètes et l'ensemble des participants pour leur engagement et leur contribution active au succès de ce colloque.

■ Annexe 1 : Programme

10 h 00 Allocution de bienvenue de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, cheffe du Département fédéral de l'intérieur

10 h 10 Quels sont les défis en matière de droits de l'homme à l'échelle internationale et quel est leur impact sur la protection des minorités ?

Ouverture du colloque par *Sandra Lendenmann Winterberg*, ambassadrice et vice-directrice de la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères

10 h 20 Promouvoir l'universalité des droits des minorités – défis et solutions : exemple de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales

Intervention de *Judith Wyttenbach*, professeure de droit constitutionnel et de droit international public à l'Université de Berne et experte élue au titre de la Suisse au Comité consultatif de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales

10 h 30 Session I : promotion de l'italien et du romanche dans la vie économique et sociale

Remarques introductives sur le cinquième cycle de suivi relatif à la Suisse de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et les réunions de suivi

Elise Cornu, cheffe de la division des minorités nationales et des langues minoritaires du Conseil de l'Europe

Présentation et explication des recommandations

Harald Christian Scheu, membre supplémentaire du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales au titre de la Tchéquie

De l'importance du plurilinguisme lors du recrutement – chances et défis de la gestion de la diversité : les expériences de Swisscom

Arianna Belotti, conseillère en ressources humaines et responsable de la diversité chez Swisscom

«Creaton rumantsch» : perspectives d'avenir pour la langue et la culture de la diaspora rhéto-romane

Barbla Etter et *Dominic Blumenthal*, coprésidents de Pro Svizra Rumantscha

11 h 50 Session II : protection du mode de vie itinérant des Yéniches et des Sintés

Présentation et explication des recommandations : *Šarūnas Liekis*, membre du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales au titre de la Lituanie

Témoignages de personnes concernées - clips vidéo

Situation actuelle des aires d'accueil en Suisse

Simon Röthlisberger, directeur de la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses

Table ronde : quels sont les besoins et comment y répondre ?

Table ronde et interventions de Yéniches et de Sintés dans le public

- *Evi Allemann*, conseillère d'État et cheffe de la Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne

- *Daniel Huber*, président de la Radgenossenschaft der Landstrasse (organisation faïtière des Yéniches et des Sintés de Suisse)

- *Uschi Waser*, présidente de la fondation Naschet Jenische

- *Mathias Zopfi*, président de l'Association des communes suisses et conseiller aux États

- *Carine Bachmann*, directrice de l'Office fédéral de la culture du Département fédéral de l'intérieur

Animation : *Matthias Baumer*, journaliste à la radio SRF

Questions et discussion avec le public

14 h 10 Session III : prévention et lutte contre toutes les formes de racisme et d'intolérance dans l'éducation – accent sur les minorités nationales

Présentation et explication des recommandations : *Harald Christian Scheu*, membre supplémentaire du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales en ce qui concerne la Tchéquie (EN) *Šarūnas Liekis*, membre du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales en ce qui concerne la Lituanie (EN)

Racisme dans l'éducation – prévention et lutte : contextualisation

Marianne Helfer, responsable du Service de lutte contre le racisme (SLR)

Discrimination et persécution : L'histoire douloureuse des minorités comme matière scolaire

Sabina Brändli, Prof. Dr. Haute École Pédagogique de Zurich, professeure d'histoire pour le secondaire I, Déléguée suisse au groupe de travail sur l'éducation de l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)

Exposé sur le support pédagogique sur les Yéniches, les Sintés et les Roms ou comment peut fonctionner l'approche « Rien sur nous sans nous » (30') *Christian Mathis*, professeur de didactique de l'histoire à la Haute école pédagogique de Zurich et membre du groupe de travail à l'origine du support pédagogique *Willi Wottreng*, journaliste et écrivain, directeur de la Radgenossenschaft der Landstrasse (organisation faïtière des Yéniches et des Sintés de Suisse), initiateur et responsable du groupe de travail à l'origine du support pédagogique

Table ronde : prévenir le racisme dans l'éducation – besoins, approches et participation des minorités

- *Zsolt Balkanyi-Guery*, président de la fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA)

- *Monique Eckmann*, professeure honoraire HES à la Haute école de travail social, experte de la lutte contre l'antisémitisme et le racisme dans le domaine de la formation

- *Willi Wottreng*, journaliste et écrivain, directeur de la Radgenossenschaft der Landstrasse (organisation faïtière des Yéniches et des Sintés de Suisse)

Animation : *Daniele Papacella*, journaliste à la Radiotelevisione Svizzera RSI et historien : Questions et discussion avec le public

16 h 40 Allocution de conclusion et clôture du colloque : *David Vitali*, chef de la section Culture et société, Office fédéral de la culture du Département fédéral de l'intérieur